

REGLEMENT

Article 1 : Catégories

C1 : Un pilote par caisse à savon

C2 : Deux pilotes par caisse à savon.

L'âge minimum pour s'inscrire et participer à cette édition est de 8 ans.

Les mineurs (à partir de 8 ans) doivent fournir une autorisation écrite d'un représentant légal.

Article 2 : Véhicules

Présentation générale :

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 ou 3 roues, sans moteur, sur un châssis en bois, en métal ou caisse plastique rigide incassable.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans certains cas course par équipage une poussée est admise.

Conception - Construction :

Largeur :	1m50 maximum
Diamètre des roues :	Tous autorisés
Poids :	100kg (à vide)
Arceau de sécurité au-dessus de la tête du pilote :	10 cm
Pare-brise :	uniquement en film plastique ou sans
Freins :	Doivent permettre l'arrêt de l'engin sur quelques mètres.
Direction :	Volant, guidon, corde ou avec les pieds
Hauteur de la face avant :	Suffisante pour la pose d'une plaque numérotée

Chaque engin doit être équipé d'un système de traction sangle de deux mètres à l'avant et crochet à l'arrière pour permettre au véhicule d'être remonté jusqu'à la ligne de départ.

Eléments interdits :

- dans toutes les catégories : base de karting ou de quad interdite.
- dans toutes les catégories : base de vélo entier avec une roue en plus.

Des commissaires contrôleront les engins avant la compétition.

Si le règlement n'est pas respecté, l'équipage ne pourra pas prendre le départ.

Article 3 : l'équipage

Protections obligatoires :

- Un casque : intégral, de vélo, de ski ou de chantier.
- Une ceinture au niveau de la taille.
- L'engin doit avoir des côtés solide pour protéger l'équipage (pas de carton ni de matériau léger avec risque de casse).

Article 4 : déroulement de la compétition

Seules les caisses à savon ayant passées la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Le samedi 02 septembre 2017 entre 11h00 et 17h00, se déroulera la compétition en trois manches.

La ligne de départ se trouvera salle Frédéric Mistral et celle d'arrivée devant la cave coopérative Saint-André.

L'équipage devra retourner le dossier complet avec le règlement (10€ par pilote comprenant la participation à la course et d'un sandwich par équipier) par chèque à l'ordre du comité des fêtes à l'adresse suivante : Comité des Fêtes - Mairie de Seillons Source d'Argens- 83470 Seillons Source d'Argens.

Au moment du départ, l'équipage devra pousser un cri ou un chant de guerre (durée : 20s maximum).

Les caisses à savon devront être totalement montées sur la ligne de départ.

Les équipages n'auront le droit de réparer leur engin qu'entre les manches.

Les engins incapables de rouler au départ (pour des raisons mécaniques) seront éliminés pour la manche en cours.

Article 5 : critères d'évaluation de la course

Règles générales :

Les candidats seront jugés selon les critères suivants :

- Beauté de l'engin (de 1 à 10 points) ;
- Technicité (système de direction et système de freinage) (de 1 à 10 points) ;
- Déguisement du pilote et de son copilote ;

- Pilotage au niveau d'une chicane (1,2 ou 3 points) ;
- Pilotage au niveau d'un virage (1,2 ou 3 points) ;
- Pilotage au niveau d'un saut (0 ou 1 point) ;
- Chronomètre.

Sélection du gagnant :

Nombreux lots seront attribués en fonction du total de points obtenus à la suite des trois manches.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement selon des soucis de sécurité ou autre.